



01 - Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 6 septembre 2011 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand	Siège # 4 Carole Dubois
Siège # 2 Bruno Montminy	Siège # 5 Alain Roger
Siège # 3 Huguette Robitaille	Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - Mot du maire

2 - MOT DU MAIRE

03 - Mot de la directrice générale

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1. Demande à la sécurité publique pour être reconnue zone sinistrée

04 - Questions de l'Assemblée

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question

05 - Adoption de l'ordre du jour

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Mot du maire
- 3 - Mot de la directrice générale
- 4 - Questions de l'Assemblée
- 5 - Adoption de l'ordre du jour
- 6 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011
- 7 - Comptes à payer
- 8 - URBANISME
 - 8.1 - Engagement à ne jamais municipaliser le chemin privé permettant l'accès aux terrains 12, 13, 14 du développement du Lac François
 - 8.2 - Adoption finale du Règlement 428-11 pour modification du zonage rue Aubert Ouest
 - 8.3 - Règlement 429-11 pour modification du zonage concernant la superficie des cabanons (2e projet)
 - 8.4 - Adoption finale du Règlement 430-11 sur les animaux domestiques
 - 8.5 - Adoption du Règlement 431-11 sur les dérogations mineures (1er projet)
 - 8.6 - Avis de motion d'un règlement pour régir les distances séparatrices pour les aires de stationnement
 - 8.7 - Règlement 434-11 Règlement sur les distances séparatrices des aires de stationnement (1er projet)
- 9 - LOISIRS
 - 9.1 - Embauche d'un préposé à la maintenance
 - 9.2 - Pose d'une membrane dans les chambres de joueur à l'Aréna
- 10 - TRAVAUX PUBLICS
 - 10.01 - Demande d'aide financière au MTQ pour le projet du réseau d'aqueduc et égout
 - 10.02 - Demande à Hydro Québec pour déplacer un hauban sur la rue Lacasse
- 11 - Servitude aérienne Hydro et TELUS
- 12 - Adoption du règlement de refinancement numéro 427-11
- 13 - Embauche adjointe administrative contrat d'un an
- 14 - Varia
 - 14.01 - Commandite pour le déjeuner musical
- 15 - Questions de l'Assemblée
- 16 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Huguette Robitaille d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-09
214**

06 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011

6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en

prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Michel Flamand appuyé par Carole Dubois d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseilles présents.

**2011-09
215**

07 - Comptes à payer

7 - COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Flamand appuyé par Huguette Robitaille,

De payer les comptes du mois d'août 2011 pour un montant global de 126 671.35 \$, soit 88 609.22 \$ par chèque et 18 760.34 \$ par liens électroniques. Un montant de 19 301.79 \$ a été versé en salaires au cours du mois d'août 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

**2011-09
216**

08.01 - Engagement à ne jamais municipaliser le chemin privé permettant l'accès aux terrains 12, 13, 14 du développement du Lac François

8.01 - Engagement à ne jamais municipaliser le chemin privé permettant l'accès aux terrains 12, 13, 14 du développement du Lac François

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour le Développement de Lac François - municipalité de Saint-Gilles a été envoyée à la direction régionale du MDDEP

CONSIDÉRANT qu'une servitude permanente à établir en faveur de la municipalité permettra l'aménagement de l'émissaire pluvial et des infrastructures d'aqueduc et d'égouts desservant les terrains 12 à 14.

CONSIDÉRANT qu'une servitude de passage à établir en faveur de la municipalité permettra l'accès aux terrains 12 à 14.

CONSIDÉRANT la profondeur minimale des lots riverains qui est de 45 mètres.

CONSIDÉRANT que la profondeur minimale des terrains 12 à 14 ne serait pas respectée si la municipalité décidait de municipaliser ce chemin d'accès.

CONSIDÉRANT que le MDDEP demande qu'une telle résolution soit adoptée par la Municipalité

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Carole Dubois,

QUE la Municipalité exige que la servitude permanente qui permettra l'aménagement de l'émissaire pluvial et des infrastructures d'aqueduc et d'égouts desservant les terrains 12 à 14 doive porter sur le fait que le chemin permettant l'accès aux terrains 12 à 14 ne devra jamais être municipalisé puisqu'il est inclus dans la profondeur minimale des lots riverains.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-09
217**

08.02 - Adoption finale du Règlement 428-11 pour modification du zonage rue Aubert Ouest

8.02 - Adoption finale du règlement 428-11 pour modification du zonage rue Aubert Ouest

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement intitulé « Plan d'urbanisme » portant le numéro 403-10 fut adopté le 3e jour du mois de mai 2010;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 403-10 et 363-08 de façon à :

- agrandir l'aire d'affectation résidentielle de faible densité RA-2 à même l'aire d'affectation industrielle I-1.
- créer la zone d'habitation H-11 à même la zone industrielle I-2 et la zone résidentielle H-2.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 15 août 2011;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2011;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 6 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Flamand appuyé par Alain Roger le règlement suivant, portant le numéro 428-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 6 septembre 2011.

**2011-09
218**

08.03 - Règlement 429-11 pour modification du zonage concernant la superficie des cabanons (2e projet)

8.03 - Règlement 429-11 pour modification du zonage concernant la superficie des cabanons (2e projet)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéros 363-08 de façon à :

- modifier la superficie maximale d'un cabanon ou remise dans le périmètre urbain
- modifier la définition d'un garage privé séparé

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 15 août 2011;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2011;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 6 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Bruno Montminy appuyé par Huguette Robitaille, le règlement suivant, portant le numéro 429-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 6 septembre 2011.

**2011-09
219**

08.04 - Adoption finale du Règlement 430-11 sur les animaux domestiques

8.04 - Adoption finale du Règlement 430-11 sur les animaux domestiques

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil désire, de plus, imposer aux propriétaires d'animaux l'obligation de se procurer une licence et désire fixer un tarif pour l'obtention de cette licence, dans le but d'assurer des revenus suffisants afin de financer les coûts de la présente réglementation;
ATTENDU QUE le conseil désire, de plus, décréter que certains animaux et certaines situations ou faits, constituent une nuisance et désire les prohiber;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 15 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Bruno Montminy appuyé par Huguette Robitaille le règlement suivant, portant le numéro 430-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 6 septembre 2011.

2011-09
220

08.05 - Adoption du Règlement 431-11 sur les dérogations mineures (1er projet)

8.05 - Adoption du Règlement 431-11 sur les dérogations mineures (1er projet)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme portant le numéro 230-92-04 fut adopté le 17^e jour du mois de juin 1992;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 230-92-04 de façon à :

- modifier les frais d'étude pour une demande de dérogation mineure

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Flamand appuyé par Huguette Robitaille le règlement suivant, portant le numéro 431-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 6 septembre 2011.

08.06 - Avis de motion d'un règlement pour régir les distances séparatrices pour les aires de stationnement

Avis de motion est donné par Michel Flamand qu'un règlement pour régir les distances séparatrices des aires de stationnement sera présenté.

2011-09
221

08.07 - Règlement 434-11 Règlement sur les distances séparatrices des aires de stationnement (1er projet)

8.07 - Règlement 434-11 Règlement sur les distances séparatrices des aires de stationnement (1er projet)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8^e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéros 363-08 de façon à :

- prévoir une distance minimale entre les aires de stationnement et toute ligne latérale de terrain

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois, le règlement suivant, portant le numéro 434-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 6 septembre 2011.

09 - LOISIRS

9 - LOISIRS

2011-09
222

09.01 - Embauche d'un préposé à la maintenance

9.01 - Embauche d'un préposé à la maintenance

Considérant que le préposé à la maintenance de l'aréna a remis sa démission;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille,

de procéder à l'embauche d'une autre personne, de faire distribuer une offre d'emploi le plus rapidement possible dans toutes les boîtes aux lettres de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-09
223**

09.02 - Pose d'une membrane dans les chambres de joueur à l'Aréna

9.02 - Pose d'une membrane dans les chambres de joueur à l'Aréna

Considérant un don de 1500 \$ du tournoi provincial de Hockey mineur;
Considérant un don de 1500 \$ du tournoi inter-industries;
Considérant un don de 5000 \$ de Saint-Gilles en fêtes;
Considérant la réfection des chambres de joueur qui est devenue nécessaire après l'agrandissement;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger;

De faire installer une membrane de caoutchouc dans les chambres de joueur par la compagnie Rustop International au coût de 8 400 \$ + taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - TRAVAUX PUBLICS

10 - TRAVAUX PUBLICS

**2011-09
224**

10.01 - Demande d'aide financière au MTQ pour le projet du réseau d'aqueduc et égout

10.01 - Demande d'aide financière au MTQ pour le projet du réseau d'aqueduc et égout

Considérant le projet de construction des infrastructures d'aqueduc et d'égout qui a été réalisé dans le périmètre urbain de Saint-Gilles;

Considérant que le projet a été fait en partenariat avec le Ministère des transports;

Considérant les difficultés qui ont été rencontrées et les nombreux honoraires professionnels qui ont dû être déboursés pour solutionner et fermer le projet;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois,

D'adresser une demande au Ministère des transports pour une participation additionnelle de 10 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-09
225**

10.02 - Demande à Hydro Québec pour déplacer un hauban sur la rue Lacasse

10.02 - Demande à Hydro Québec pour déplacer un hauban sur la rue Lacasse

Considérant les travaux de voirie qui sont planifiés sur la rue Lacasse;

Considérant qu'un hauban est planté directement dans la rue Lacasse;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

De demander à Hydro Québec d'enlever le hauban et d'apporter les mesures nécessaires pour corriger la situation et que le coût de ces travaux soit assumé par Hydro Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-09
226**

11 - Servitude aérienne Hydro et TELUS

11 - Servitude aérienne Hydro et TELUS

Il est proposé par Michel Flamand appuyé par Claude Blais

d'autoriser la signature de la servitude aérienne Hydro et TELUS.

Que la directrice générale / secrétaire-trésorière, Lucie-Marie de Blois, et le maire, Robert Samson, soient autorisés à signer au nom de la municipalité de Saint-Gilles tous les documents nécessaires pour donner entier effet à cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-09
227**

12 - Adoption du règlement de refinancement numéro 427-11

12 - Adoption du règlement de refinancement numéro 427-11

ATTENDU QUE sur l'emprunt décrété par les règlements numéro 317-05, 318-06, 330-05 et 331-05, un solde non amorti de 4 811 000 \$ sera renouvelable le 21 décembre 2011.

ATTENDU QUE les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci haut mentionné sont estimés à la somme de 96 220 \$ et vu que la municipalité ne peut rencontrer cette dépense à même ses fonds généraux, elle doit donc emprunter cette somme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'emprunter cette somme conformément à la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par Michel Flamand à la séance du 15 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carole Dubois appuyé par Michel Flamand le règlement suivant, portant le numéro 427-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 6 septembre 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-09
228**

13 - Embauche adjointe administrative contrat d'un an

13 - Embauche adjointe administrative contrat d'un an

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Robert Samson,

de procéder à l'embauche de madame Hélène Lessard pour le remplacement de congé de maternité de madame Pascale Laperrière, adjointe administrative, pour une durée d'un an, avec une période probatoire de trois mois. Elle occupera les mêmes fonctions et aura les mêmes responsabilités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14 - Varia

14 - VARIA :

Commandite pour le déjeuner musical

**2011-09
229**

14.01 - Commandite pour le déjeuner musical

14.01 Commandite pour le déjeuner musical

Considérant qu'une activité est organisée pour la préservation du patrimoine religieux en collaboration avec tous les organismes du milieu;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Robert Samson, d'offrir une commandite au déjeuner musical d'un montant équivalent à la location de la salle + 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - Questions de l'Assemblée

15 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question

**2011-09
230**

16 - Clôture et levée de la séance

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Robert Samson et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h20.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire
trés.

Lucie-Marie De Blois, dir. gén. & sec.